

Membres du Conseil d'établissement 2023-2024	Présent	Absent
Parents		
Mme Sophie Brière Représentante substitut, comité de parents de la CSSDM	X	
Mme Lise Dupont Présidente	X	
M. Donald Diotte Représentant, comité de parents de la CSSDM	X	
Mme Sylvie Hamelin Vice-présidente	X	
Mme Aurélie Pouteau	X	
Parent-substitut		
M. Samir Abdelmajid Chourouk		X
Enseignant		
Mme Caroline Doyon	X	
Professionnel		
Mme Sophie Mongrain	X	
Personnel de soutien		
Vacant		
Direction (*)		
M. Guy Lauzé, Directeur		X
Mme Myriam Lemire, Directrice par intérim	X	
Mme Emmanuelle Breton, Directrice adjointe	X	
Représentants de la communauté		
Mme Dominique Héroux, CRME	X	
Invité(s)		



École Joseph-Charbonneau
8200, rue Rousselot, Montréal H2E 1Z6

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'établissement

Lundi, le 13 novembre 2023, 18h00
Rencontre # 2

Quorum

- 1^{er} quorum : ½ des membres + 1 (minimum 6)
- 2^e quorum : majorité des parents (minimum 3)

(*) n'est pas comptabilisé dans le quorum, ne peut participer aux votes, proposer ou seconder



Points	Notes
1. Ouverture de la rencontre Mme Dupont	5 min.
▪ La rencontre se déroule via l'application TEAMS en visioconférence	
▪ Prise de présence et vérification du quorum	Le quorum est constaté
▪ Ouverture de la rencontre à :	18H02
▪ Nomination d'un secrétaire – Voir Annexe 1.	▪ Mme Aurélie Pouteau
▪ Nomination d'un gardien du temps :	▪ Sylvie Hamelin
▪ Nomination d'un gestionnaire du « clavardage »	▪ Sylvie Hamelin
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (AD) Mme Dupont - Résolution CÉ2324-225-05	2 min.
▪ Proposé :	▪ Sophie Brière
▪ Secondé :	▪ Dominique Héroux
3. Mot de bienvenue de la direction Mme Lemire	5 min.
▪ Les dernières semaines ont été teintées des dossiers sexualité, projet éducatif et autodétermination, transport scolaire et avis de grève. Mme Lemire rappelle que l'importance lors d'une période de négociation, est de garder intact le bon climat de travail déjà en place.	
▪ Mme Lemire explique que la grève du 6 novembre s'est bien déroulée. En après-midi, 8 élèves ont été présents à l'école.	
▪ Un avis de grève a été déposé pour les 21,22,23 novembre pour le personnel enseignant et personnel de soutien.	
▪ Les enseignants ont aussi voté pour une grève illimitée à partir du 23 novembre. La semaine prochaine, les parents seront avisés selon l'évolution des négociations. Une rencontre (en virtuel ou présentiel) de parents est prévue le 23 novembre au soir.	
4. Question(s) du public Mme Lemire – Il n'y a pas de public.	1 min.
5. Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 23 octobre 2023 Mme Dupont	10 min.
▪ Dépôt du document	13 novembre 2023- correction faites directement dans le documents juste avant son approbation.
▪ Proposé :	▪ Caroline Doyon
▪ Secondé :	▪ Donald Diotte
6. Formation obligatoire des membres (I) – voir Annexe 2 Mme Lemire et Mme Dupont	15 min.
▪ Capsule 1. Introduction à la formation obligatoire	▪ Les nouveaux membres ont visionné les capsules de formation.
▪ Capsule 2. La nouvelle gouvernance scolaire	▪ Sur questionnement des membres, Mme Lemire explique la différence entre



Points	Notes
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capsule 3. Conseil d'établissement en bref ▪ Capsule 4. Rôles et responsabilités des membres et de la direction ▪ Capsule 5. Fonctionnement d'un conseil d'établissement ▪ Capsule 6. Fonctions et pouvoirs du conseil ▪ Capsule 7. Adopter et approuver 	<p>les dossiers approuvés et les dossiers adoptés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le CÉ adopte le budget de l'école, le projet éducatif, ses ordres du jour et comptes-rendus. Un dossier adopté peut être changé séance tenante et adopté le même jour. ▪ Il y a plusieurs dossiers à approuver selon la Loi sur l'instruction publique. Les dossiers à approuver sont présentés au CÉ, discutés, et les membres peuvent demander à la direction de retourner dans l'équipe école pour y apporter certaines modifications compte tenu des discussions qui ont eu lieu en séance. La direction retourne alors en consultation de l'équipe école et propose le dossier modifié à nouveau pour approbation au CÉ. ▪ Il y a aussi les dossiers présentés à titre informatif, pour tenir les membres du CÉ informés de la vie scolaire et des préoccupations du milieu. ▪ Mme Dupont réfère les membres à l'annexe 4 pour plus de détails sur les différents dossiers à approuver notamment.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiches (commentaires généraux) 	
7. Budget de fonctionnement et de formation du CÉ (D) Mme Mongrain	
	10 min.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 400\$ pour des activités de formation pour les membres du CÉ et/ou parents de l'école <ul style="list-style-type: none"> ○ Thématique(s) – organiser et planifier, s'il y a lieu 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi sur les thèmes proposés : <ul style="list-style-type: none"> ○ Comprendre la tutelle testamentaire ○ Quelles sont les ressources disponibles selon les situations d'handicap? ○ Qu'est-ce que le Régime enregistré d'épargne invalidité (REEI)? ▪ Suivi sur le sondage aux parents pour les sujets (Mme Lemire) à venir ▪ Mme Dupont rappelle que peu importe qui animera ces formations, il ne peut pas y avoir de publicité en lien avec leur employeur. ▪ Mme Mongrain va voir s'il serait possible d'ajouter une formation sur la Fiducie testamentaire, car cela lui a été demandé dans d'autres écoles. ▪ Mme Dupont se propose pour visionner la formation au préalable.
8. Projet éducatif de l'école : Suivi Mme Lemire	
	5 min.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Point statutaire en suivi à chaque rencontre ▪ Lien sur le sujet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 novembre : le dossier autodétermination a été abordé sous l'angle de l'éducation à la sexualité. ▪ 24 novembre : ce dossier sera repris en journée pédagogique s'il n'y a pas



Points	Notes
	<p>grève</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Mme Breton explique les programmes utilisés dans les groupes.▪ Mme Breton que la remise du prix du Gouverneur général sera réalisée encore cette année.▪ Mme Mongrain nomme que le Service des ressources éducatives va s'assurer de l'attestation des élèves aux Programmes Défi et DIP.
9. Plan de lutte contre l'intimidation (A) Mme Lemire	5 min.
<ul style="list-style-type: none">▪ Point statutaire en suivi à chaque rencontre▪ Lien sur le sujet	<ul style="list-style-type: none">▪ Vendredi dernier, dans le cadre de l'enseignement de la sexualité, l'école a donné une formation sur la sexualité pour mieux répondre aux besoins des jeunes. Mme Lemire souhaiterait que les parents bénéficient aussi d'un colloque sur la sexualité à l'avenir.▪ Mme Lemire explique qu'à la demande des élèves, un comité Diversité-LGBTQ sera mis en place à l'école pour offrir aux élèves concernés un lieu d'échange et de partage. Les intervenants de l'école ayant vu cette nécessité suite à un événement survenu à l'automne où un élève ayant révélé son homosexualité a été rejeté par un autre élève. Il y a nécessité de faire de l'éducation au niveau du respect pour tous. Ce comité sera placé sous la gouverne de M. Yannick Gauthier, directeur adjoint ainsi que certaines éducatrices spécialisées de l'école.▪ Mme Breton présente un document qui explique bien les groupes-classes et leurs spécificités en fonction de la déficience ou non de l'élève.
10. Situation budgétaire de l'école (I) Mme Lemire - Résolution CE2324-225-06	5 min.
<ul style="list-style-type: none">▪ Point statutaire en suivi à chaque rencontre▪ Budget école 2023-2024▪ Lien sur le sujet	<ul style="list-style-type: none">▪ Mme Lemire dépose deux documents : Situation financière de l'école et effectif de l'école. Elle explique les effectifs payés au fonds 1, ceux qui sont au fonds 6 et ceux qui sont contrôlés localement.



Points	Notes
<ul style="list-style-type: none">Dépôt du document (A)	<p>Les membres du conseil d'établissement ont pris connaissance des documents afférents au budget pour l'année scolaire 2023-2024 ainsi que du nombre de projets « culture à l'école ».</p> <p>Attendu que :</p> <ul style="list-style-type: none">11 projets « culture à l'école » ont été soumis à la CSSDM;De ce nombre, neuf (9) projets ont reçu un financement partiel. Il en résulte un manque de 2,065\$ pour réaliser ceux-ci et ce, malgré les subventions allouées;Qu'il est important pour les élèves de l'école Joseph-Charbonneau, tout comme il l'est pour les élèves des autres écoles de la CSSDM, d'avoir accès à un éventail d'activités répondant à leurs différents besoins de développement. <p>Conséquemment :</p> <p>Le Conseil d'établissement de l'école Joseph-Charbonneau adopte la résolution de compenser la différence budgétaire à partir du budget du fonds 1 pour financer ces neuf (9) projets. Le déficit sera imputé au fonds 1 de l'école, dans le volet dépenses courantes. Ceci permettra la tenue des activités.</p>
<ul style="list-style-type: none">Proposé	<ul style="list-style-type: none">Sophie Brière
<ul style="list-style-type: none">Appuyé	<ul style="list-style-type: none">Sophie Mongrain
11. Gestion de l'école Mme Lemire Résolution CE2324-225-07	15 min.
<ul style="list-style-type: none">Sorties éducatives (A)	<p>Les membres du Conseil d'établissement de l'école Joseph-Charbonneau adopte une résolution générale permettant que les sorties effectuées, avec les élèves, dans le quartier où se trouve l'école puisse se faire sans une demande spécifique au conseil d'établissement.</p> <p>Cette autorisation est valide du moment :</p>



Points	Notes	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Que l'élève a plus de 14 ans; ▪ Que les parents ou tuteurs de l'élève ayant moins de 14 ans soient informés de cette sortie et qu'ils donnent leur accord. 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposé ▪ Appuyé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sophie Brière ▪ Caroline Doyon 	
12. Comité de parents CSSDM M. Diotte		5 min.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voir documents Annexe 3. ▪ La soirée d'élections a vu plusieurs parents présents. Les membres élus l'ont été par acclamation. ▪ Il y a eu présentation appréciée du Protecteur de l'élève. 	
13. Courrier M. Lemire		1 min.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi 	Aucun suivi	
14. TÉVA (Transition École-Vie Active) Mme Mongrain		5 min.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Année scolaire 2023-2024 : 26 finissants ▪ Suivi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plusieurs problématiques avec les CIUSSS vécues de la part des CSS et CS. Mme Mongrain a fait le résumé à son patron, Martin Richard, qui rencontrera ses vis-à-vis en regard de ces problématiques. ▪ Rencontres avec les finissants, acronymes et grève abordés, les élèves ont apprécié et ont posé plusieurs questions et ont amené leurs opinions et interrogations. Mme Mongrain suggère que parfois les élèves des 300 participent selon les thèmes abordés. ▪ Colloques des élèves EHDAA à l'UQAM, présentation du protecteur de l'élève, présences des différentes associations syndicales et patronales, allocution des parents, présentation d'une étude : Pour une école riche de tous ses élèves. Orientations : la mixité scolaire et sociale, ressources financières et revoir le processus de validation des codes donnant du financement, tâche du personnel enseignant, organisation et forme scolaire et évaluation des apprentissages. Mme Mongrain avisera les parents pour le prochain colloque qui fut fort intéressant, malgré la sous- 	



Points	Notes
	<p>représentation des polyhandicapés.</p> <ul style="list-style-type: none">1^{er} forum sur le polyhandicap, très réussi ! IA pour la communication, l'école autrement, allocution sur l'après 21 ans de Mme Tremblay.Mme Mongrain s'assurera que les élèves finissants des programmes DÉFIS et PÉDIP auront une attestation de la part du CSSDM.
15. Fondation Héros de tous les jours	5 min.
<ul style="list-style-type: none">Suivi	<ul style="list-style-type: none">Mme Assia Meloua, Présidente de la fondation sera présente à notre conseil d'établissement de janvier afin de nous donner un compte rendu des activités de l'organisme.
16. Vie de l'école – parole aux enseignants (I) Mme Doyon	5 min.
<ul style="list-style-type: none">Suivi	<ul style="list-style-type: none">Le comptoir de vente du secteur 400 s'est très bien déroulé. Les élèves étaient fiers d'avoir réussi leurs défis.La friperie du secteur FPT est maintenant ouverte, élèves et enseignants sont prêts à nous accueillir.Les Dr Clowns sont venus récemment pour prendre des photos en action avec certains groupes de l'école dans différents lieux d'apprentissage. Cette prise de photos sera utilisée dans le cadre de la levée de fonds annuelle des Dr Clowns.Le Jardin situé à la Place Félix-Leclerc s'est fait une beauté grâce à l'implication de différents enseignants. Les élèves apprécient cet endroit de calme et de beauté, entre autres lors des récréations. Ce sont aussi des élèves du FPT qui sont en charge d'arroser les plantes. Si des parents viennent à l'école, ils sont invités à venir le voir.
17. Vie de l'école – parole à la professionnelle (I) Mme Mongrain	5 min.
<ul style="list-style-type: none">Suivi	<ul style="list-style-type: none">La technicienne en documentation, Mme Martel aborde le conte avec les élèves des groupes 100 et 200, le vocabulaire associé en collaboration avec les enseignants et l'écriture d'un conte à partir d'un fait réel. Mme Mongrain souligne le grand apport de Mme Martel dans l'école.Collaboration entre Mme Mongrain, Mme Jodoin, enseignante et Maude Labelle, ergothérapeute pour recenser les besoins quant à la rénovation de



Points	Notes
	<p>la salle multi1. Une demande de don sera faite avec la fondation Mirella et Lino Sapputo. Mme Khauv doit vérifier avec les RM pour l'installation physique de nouveaux luminaires et des lèves-personnes avant que la demande soit faite. La demande de don devrait être envoyée par Mme Mongrain avant la grève du 20 novembre.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La livraison des cintres de la Vie en Rose s'est faite jeudi dernier. Mme Mongrain souligne que l'école Joseph-Charbonneau a eu un sans-faute des boîtes reçues par la Vie en Rose, elle est très fière des groupes de la FPT et des enseignants qui chapeautent l'atelier.▪ Dr Clown ont pris des photos pour montrer leur travail dans le cadre de leur levée de fond.▪ Le jardin de l'école a été retravaillé. Des plantes plus exotiques ont été ajoutées. Un coin de lecture et de détente ont été réalisés dans le but de favoriser l'autodétermination.▪ Mme Lemire dit être « éblouie » par l'implication des professionnels de l'école.
18. Vie de l'école – parole au personnel de support (I)	5 min.
<ul style="list-style-type: none">▪ Suivi	<ul style="list-style-type: none">▪ Aucun personnel de soutien présent.
19. Vie de l'école – parole à la communauté (I)	10 min.
<ul style="list-style-type: none">▪ CRME Mme Héroux	<ul style="list-style-type: none">▪ Au cours du dernier mois, nous avons avancé dans l'un de nos objectifs de l'année qui vise à former l'ensemble du personnel des écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau au niveau des balises d'utilisation des mesures contraignantes en milieu scolaire.▪ Une formation a été conçue par deux ergothérapeutes de la réadaptation et l'ergothérapeute scolaire de l'école Joseph-Charbonneau. Elle a été offerte à l'ensemble du personnel scolaire de Joseph-Charbonneau le 26 octobre et à l'ensemble du personnel de réadaptation des écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau le 10 novembre.▪ Le même exercice est à venir pour l'équipe scolaire de Victor-Doré. L'objectif de cette formation est de partager une vision commune du cadre légal et des obligations professionnelles qui régissent le recours à des mesures contraignantes dans un milieu comme le nôtre.▪ Au début décembre, plusieurs ergothérapeutes du programme de



Points	Notes
	<p>réadaptation en milieu scolaire offrirons une formation sur la déficience motrice cérébrale et son continuum de prise en charge de l'enfance à l'âge adulte. Cette formation est offerte dans le cadre des Journées de l'ergothérapie du CHUSJ, offerte à tous les ergothérapeutes du réseau. magnifiques. M. Barbot verra avec son équipe qui il peut envoyer pour assister aux prochains CÉ.</p>
<ul style="list-style-type: none">Centre communautaire Radisson (vacant) commentaires de Mme Mongrain	<ul style="list-style-type: none">Mme Mongrain est allée au vernissage de l'exposition Rencontre du Centre Radisson, supervisée par Sandrine Cadieux et Emmanuel Barbot, jeudi dernier à l'Écomusée du Fier monde. Exposition d'une douzaine de photographies prises par une dizaine d'usagés en collaboration avec les artistes du club Photo 3^e œil.Rencontres entre participants et artistes, Rencontres avec l'art et la photographie, Rencontre de réalités, Rencontres avec soi-même. Le prix d'entrée est de 12\$ pour les adultes et 6\$ pour les étudiants.Si les enseignants décident d'y aller avec leurs élèves, le prix sera de 3\$ par élève et gratuité pour les accompagnateurs. Mme Mongrain a suggéré au Centre Radisson d'exposer et de vendre les œuvres qui sont magnifiques. M. Barbot verra avec son équipe qui il peut envoyer pour assister aux prochains CÉ.
20. Vie de l'école – parole aux parents (I) Parents	5 min.
<ul style="list-style-type: none">Suivi	<ul style="list-style-type: none">Aucun commentaire
21. Date de la prochaine rencontre Mme Dupont	Selon la discussion sur le calendrier des rencontres
22. Clôture de la rencontre Mme Dupont	
<ul style="list-style-type: none">Fermeture de la rencontre à :	19h56



Signatures du procès-verbal

Secrétaire Aurélie Pouteau

Date : 13 novembre 2023

Direction d'école

Président(e) du Conseil d'établissement



ANNEXE 1. Calendrier des rencontres

	Secrétaire		Secrétaire
23 octobre 2023	Mme Sophie Mongrain	19 février 2024	Mme Dominic Héroux
13 novembre 2023	Mme Aurélie Pouteau	11 mars 2024	Mme Sylvie Hamelin
11 décembre 2023	Mme Emmanuelle Breton	15 avril 2024	À déterminer
22 janvier 2024	Mme Sophie Brière	6 mai 2024	À déterminer
		3 juin 2024	À déterminer

ANNEXE 2. Formation des membres du CÉ



Formation membres
CÉ Joseph-Charbonne

ANNEXE 3. Documents – Comité de parents de la CSSDM



Faits saillants, mardi
24 octobre 2023.pdf



RCPAQ_info_moyens
depression (1).pdf



ANNEXE 5. Verbes utilisés (adopter, approuver, consulter, informer, etc.)

La *Loi sur l'instruction publique* (LIP) contient plus d'une vingtaine de verbes faisant référence aux fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement (conseil). Que vous ayez à adopter un document, à approuver une activité ou à être consulté sur un projet, voici les verbes fréquemment utilisés lors des séances du conseil et leurs distinctions.

ADOPTER

« Adopter » signifie que le conseil a les **pleins pouvoirs** sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet qu'il a devant lui. Il peut le **modifier**, en tout ou en partie, l'**amender** (modification soumise au vote pour corriger, améliorer, compléter ou annuler une partie d'un document, d'un projet ou d'une proposition) ou le **recevoir**, tel qu'il a été soumis (adopté à la majorité ou à l'unanimité).

Le conseil qui « adopte » dispose ainsi de toute l'autonomie et de la latitude nécessaires quant au contenu et à la portée de ce qu'il va adopter. Il doit donc bien évaluer les avantages et les inconvénients de sa décision, toujours dans l'intérêt des élèves.

Lors d'une séance, il est ainsi possible pour les membres d'apporter les modifications jugées nécessaires et de procéder à l'adoption séance tenante. Dans certains cas (ex.: budget annuel de l'établissement), si les modifications demandées sont majeures ou nécessitent une analyse approfondie ou une recherche d'informations additionnelles, la proposition peut être retournée à la direction d'établissement pour analyse. Elle sera alors reportée pour décision à une autre séance.

Par exemple, le projet éducatif, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et le budget annuel de l'établissement font l'objet d'une adoption au conseil.

APPROUVER

« Approuver » veut dire **donner son accord**.

Le conseil peut ainsi approuver (à la majorité, à l'unanimité) ou refuser d'approuver une proposition telle que présentée. Le conseil ne peut en modifier lui-même le contenu et cela empêche la mise en place ou l'application d'une proposition.

Ce pouvoir du conseil est limité à la plupart des propositions qui ont été élaborées avec la participation des membres du personnel, puisque cela concerne directement des responsabilités qui leur sont attribuées.

Ainsi, si le conseil souhaite modifier en tout ou en partie une proposition, il ne peut le faire et doit retourner la proposition, avec ses commentaires, à la personne ou au groupe qui doit en revoir le contenu, pour que celui-ci soit de nouveau soumis pour approbation à une séance subséquente.

Par exemple, le conseil doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'établissement, le temps alloué aux matières et les contributions financières pouvant être exigées des parents.



Peut / Doit

Il est important de distinguer certaines nuances présentes dans la LIP lorsqu'il est question de « pouvoir » et de « devoir » (ex.: le conseil peut, le conseil doit).

Le « peut » indique une possibilité, alors que le « doit » précise un devoir, une obligation prescrite par la LIP.

CONSULTER (ou être consulté)

Consulter prend ici le sens large de « demander l'avis ». Une consultation peut être obligatoire et constituer une responsabilité du conseil.

Par exemple, le conseil **doit consulter** les élèves au moins une fois par année.

Une consultation peut également être un pouvoir accordé au conseil.

Par exemple, le conseil **doit être consulté** sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études, sur les critères de sélection de la direction d'établissement, sur les besoins de l'école ou du centre en biens et services, etc.

Lorsque la consultation est facultative, la LIP indique que le conseil « peut donner son avis, peut consulter » selon les circonstances.

Par exemple, les parents du conseil **peuvent** consulter les parents de l'école sur tout sujet relié aux services éducatifs.

Lorsque la LIP prévoit une obligation de consultation, une décision prise en l'absence de consultation auprès des membres du conseil pourrait être contestée.

À titre d'exemple, le centre de services scolaire **doit consulter** les conseils sur les sujets sur lesquels ils doivent être consultés (ex.: acte d'établissement, certains documents relatifs à des politiques ou des règlements).

Somme toute, les consultations obligatoires doivent être réelles et adéquates; le centre de services scolaire ou la direction de l'établissement doit fournir une information suffisante et de qualité, et donner au conseil un délai suffisant pour exprimer son point de vue, bien avant que la décision soit arrêtée, de manière à permettre justement au conseil de pouvoir influencer cette décision. Elles sont donc préalables à la validité de toute décision prise par le centre de services scolaire ou la direction de l'établissement.

INFORMER

Informé signifie transmettre toute l'information pertinente aux personnes concernées.

DOIT INFORMER

Le conseil doit, par exemple, informer les parents, les membres du personnel et la communauté des services offerts par l'établissement et rendre compte de leur qualité, informer les parents et les membres du personnel des dates des séances du conseil, etc.

DOIT ÊTRE INFORMÉ

Le conseil doit être régulièrement informé, par exemple, par la direction d'établissement des propositions que celle-ci approuve en vertu de l'article 96.15 de la LIP (ex.: les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques, les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif, le budget de l'établissement).

